



COLLECTE ET TRAITEMENT
DES DÉCHETS MÉNAGERS DU SECTEUR
DE BRIEY, VALLÉE DE L'ORNE & JARNISY

**ARRETE DU MAIRE FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT ANNUEL
au grade d'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Le Président du SIRTOM

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrises territoriaux modifié par le décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016
- Vu l'arrêté en date du 29/06/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit au titre de l'année 2025 :

N° D'ORDRE	IDENTITE DES AGENTS PROMOUVABLES
1	SAUSSE Romain

Total des agents promouvables :

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits au tableau annuel d'avancement de grade :

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :
- publié ou affiché,
- adressé à Monsieur le Président du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,
- notifié aux intéressés

Fait à Jarny, le 25/09/2025

Le Président

Julien BESEDJERARI



29, rue Gustave Eiffel
BP 80116 - 54800 JARNY



Tél.
03 82 20 22 00



Fax
03 82 20 87 70



Email
communication@sirtom.fr



Internet
www.sirtom.fr



COLLECTE ET TRAITEMENT
DES DÉCHETS MÉNAGERS DU SECTEUR
DE BRIEY, VALLÉE DE L'ORNE & JARNISY

**ARRETE DU MAIRE FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT ANNUEL
au grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 1^{ère} CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Le Président du SIRTOM

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques
- Vu l'arrêté en date du 29/06/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit au titre de l'année 2025 :

N° D'ORDRE	IDENTITE DES AGENTS PROMOUVABLES
1	JACQUE Christophe

Total des agents promouvables :

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits au tableau annuel d'avancement de grade :

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :
- publié ou affiché,
- adressé à Monsieur le Président du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,
- notifié aux intéressés

Fait à Jarny, le 25/09/2025

Le Président

Julien BESSEDJERARI



29, rue Gustave Eiffel
BP 80116 - 54800 JARNY



Tél.
03 82 20 22 00



Fax
03 82 20 87 70



Email
communication@sirtom.fr



Internet
www.sirtom.fr